

MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES



Ville de Mios

VILLE DE MIOS
Service Commande publique
Place du XI Novembre
33380 MIOS
Tél: 05 57 17 10 46

CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR « ESQUISSE »
POUR LA CONSTRUCTION NEUVE D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 12
CLASSES SITUÉ DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZAC « TERRES VIVES » DE
MIOS (GIRONDE)

PHASE CANDIDATURES

Date et heure limites de réception des candidatures

Le **mardi 7 juin 2016** à 16 heures (délai de rigueur)

n° de marché

2	0	1	6	-	0	9
---	---	---	---	---	---	---

Règlement de la Consultation

Article premier : Organisation de la commande au niveau de l'acheteur

Acheteur :

Commune de Mios
Place du XI Novembre
33380 MIOS
Tel : 05 56 26 66 21 (Mairie) et 05 57 17 10 46 (Service Marchés publics)
Fax : 05 56 26 41 69

L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

Article 2 : Objet du concours et description du projet
--

2.1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet :

CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE POUR LA CONSTRUCTION NEUVE D'UN GROUPE
SCOLAIRE DE 12 CLASSES, DE SES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT ASSOCIÉS,
AINSI QUE DE SA RESTAURATION

2.2 – Description succincte du projet

Le programme du futur équipement développé sur une emprise foncière d'environ 10 500 mètres carrés comprendra une surface utile d'environ 2 250 mètres carrés et d'environ 2 000 mètres carrés de surfaces extérieures comprenant principalement les cours de récréation.

Le groupe scolaire accueillera 12 classes (5 maternelles et 7 élémentaires).

Néanmoins l'emprise foncière du futur groupe a été délimitée avec un potentiel d'accueil de 2 classes supplémentaires.

L'architecture de l'établissement devra ainsi permettre de réaliser une potentielle extension si cela s'avérer nécessaire à long terme.

La réalisation des travaux est prévue en une seule tranche comprenant :

- ✓ 5 classes maternelles et les locaux associés,
- ✓ 7 classes élémentaires et les locaux associés,
- ✓ Les espaces récréatifs associés,
- ✓ Des locaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement (1 pour les maternelles et 1 pour les élémentaires),
- ✓ Une restauration scolaire
- ✓ Les travaux de VRD intérieurs au site et ceux liés à sa sécurisation (clôture).

Le coût total des travaux est estimé au stade programme à 3 300 000 euros (H.T.), valeur mars 2016. Il correspond au montant de toutes les prestations nécessaires pour mener à son terme la réalisation de l'ouvrage, à l'exclusion :

- du forfait de rémunération ;
- des charges résultant de la réalisation d'études géotechniques, dont les conclusions seront prises en compte dans la rédaction du RICT ;

- des frais de contrôle technique et de coordination SPS ;
- des dépenses pour une prestation de bornage par un géomètre-expert ;
- de la prime d'assurance de "dommages ouvrage" ;
- de tous les frais techniques.

Le procédé constructif devra permettre le respect de l'enveloppe financière et la livraison en juin 2018. Il sera ouvert à la construction traditionnelle, à la construction pré-industrialisée et à la construction de conception innovante.

Article 3 : Conditions de la consultation

3.1 – Mode de la consultation

3.1.1 – Nature de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure du concours restreint sur « Esquisse », en application de la réglementation des marchés publics.

3.1.2 – Type de consultation

Les concurrents doivent remettre un dossier de candidature avec les éléments demandés dans le présent règlement de la consultation (Cf. art. 4).

À l'issue de la consultation et selon les critères choisis ci-après (Cf. art. 5.1.), trois candidats au maximum seront retenus par le jury et admis à concourir.

Un dossier de concours leur sera remis après avis du jury et décision du maître d'ouvrage.

3.2 – Caractéristiques principales

La mission confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre est une mission de base avec Études d'Exécution.

Dans le cadre de sa mission, le maître d'œuvre devra :

- ✓ Intégrer les obligations relatives à la Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (C.S.S.I.) au sens de la norme NFS 61932. A ce titre, il assurera la fonction de coordinateur SSI.
- ✓ Assurer la mission d'OPC.

3.3 – Composition du jury

La composition du jury n'est pas arrêtée à ce jour. Elle sera précisée dans le règlement du concours.

3.4 – Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif.

3.5 – Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.6 – Prime

Le montant des indemnités est plafonné à 40 000 euros HT à répartir entre les concurrents ayant présenté des projets satisfaisants, sur proposition du jury.

L'indemnité perçue par le lauréat sera considérée comme une avance sur ses honoraires.

En cas de remise de prestations non-conformes ou incomplètes, une réduction, voire la suppression de la prime pourra être décidée sur proposition du jury. Il faut noter également que la notification du marché au titulaire ne vaut pas validation automatique de la phase « Esquisse ».

Article 4 : Présentation des candidatures
--

Les candidats devront obligatoirement remettre dans une enveloppe extérieure cachetée, les pièces ci-dessous définies nécessaires à la sélection des candidatures datées et signées par eux, rédigées en langue française, selon la présentation ci-dessous :

1. Dossier administratif

- ✓ Le Document unique de marché européen, entré en vigueur le 26 janvier 2016 (Règlement d'exécution (UE) 2016/7 de la commission du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen)
- ✓ Documents particuliers à remettre :
 - Pour le ou les architecte(s) de l'équipe candidate, un power point de 3 références maximum de moins de 5 ans réalisées ou en cours de réalisation présentant des caractéristiques comparables à celles objet du concours. Le power point présentera 5 pages maximum illustrées par des documents graphiques ou photographiques.
 - Un dossier présentant la composition, les qualifications et compétences professionnelles de chacun des membres de l'équipe intervenant dans cette mission.
 - Le nom et références de la personne physique qui suivra l'opération, ainsi que de son suppléant.

Le candidat se présentera seul ou groupé.

En cas de groupement, les pièces seront à produire par chaque membre du groupement et les capacités professionnelles techniques et financières seront appréciées au niveau du groupement. Le candidat indiquera si le mandataire est habilité à signer seul l'offre.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment) il devra produire les pièces relatives à cet intervenant et faire une demande d'acceptation des sous-traitants au maître d'ouvrage. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

2. Dossier technique

- ✓ Une présentation synthétique du candidat ou de l'équipe candidate (composition, compétences, répartition des tâches, moyens humains et techniques). 2 pages A4 (recto/verso) maximum.
- ✓ Un dossier qui présentera une liste des références précisant pour chacune d'elles le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation, la mission réellement effectuée, la surface et le montant des travaux HT. Certaines d'entre elles (au nombre de 5) seront illustrées sous forme d'une affiche composée de 2 formats A3.

Article 5 : Jugement des candidatures

5.1 – Critères de sélection des participants

En application de la réglementation des marchés publics, le pouvoir adjudicateur a décidé (délibération du Conseil municipal du 6 avril 2016) de limiter le nombre de candidats à présenter une offre et procédera à la sélection des (trois) 3 admis à concourir en appliquant les critères de sélection suivants classés par ordre d'importance décroissante :

- Critère 1 : Qualité en matière architecturale, fonctionnelle et technique des références présentées par le ou les architecte(s) de l'équipe. (40%)
- Critère 2 : Adéquation de l'équipe candidate à l'échelle et à l'économie de l'opération. (35%)
- Critère 3 : Capacité à appréhender des projets de nature et d'importance équivalentes à celui objet du concours (ERP, intégration, etc.) et à travailler en équipe pluridisciplinaire, à la fois en phase « conception » et en phase « réalisation ». Une note d'une page (recto/verso) est attendue. (25%)

Le concours s'adresse à un maître d'œuvre ou une équipe de maîtrise d'œuvre ayant obligatoirement des expériences et capacités professionnelles dans les domaines suivants :

- ✓ Architecture, y compris dans ses composantes techniques (ingénierie, thermique, structure et fluides)
- ✓ Qualité environnementale du bâtiment
- ✓ Acoustique
- ✓ Économie de la construction
- ✓ Études techniques de cuisine collective
- ✓ Architecture d'intérieur design
- ✓ Compétences en Paysage et aménagement d'espaces extérieurs

Les capacités seront démontrées par la présentation d'un certificat de capacité par des organismes de qualification professionnelle accompagnés de références significatives et/ou par des certificats de capacité signés par de précédents maîtres d'ouvrage précisant la nature de l'ouvrage, le coût travaux, et les missions effectuées.

Il n'est pas exigé que chaque opérateur économique (mandataire, co-traitant, sous-traitant) ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché : l'appréciation des capacités d'un candidat est globale.

Le candidat peut produire tout moyen de preuve permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer qu'il dispose des capacités requises pour l'exécution du marché.

Un dossier de concours sera remis aux trois candidats admis à présenter une offre, après avis du jury et décision du maître d'ouvrage.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

6.1 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidatures devront être transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des candidatures sera ouverte.

Les candidatures peuvent être adressées ou remises dans les conditions suivantes :

- Par transmission électronique (<https://demat-ampa.fr>)

- Par voie postale en recommandé avec accusé de réception
- Contre récépissé dans les locaux de la mairie aux jours et heures d'ouverture suivants : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h / les samedis de 8h30 à 12h.

Les concurrents qui remettent leurs candidatures respecteront les règles suivantes :

Une enveloppe extérieure cachetée permettant de garantir la date certaine de réception et de confidentialité de la candidature sur laquelle figureront seulement les indications suivantes :

Mairie de MIOS
Concours restreint de maîtrise d'œuvre – Groupe scolaire primaire ZAC « Terres Vives »
Place du XI Novembre
33380 MIOS
NE PAS OUVRIR

Cette enveloppe contiendra une enveloppe intérieure cachetée intitulée « Candidature » contenant les éléments mentionnés à l'article 3 du présent règlement de la consultation.

6.2 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande par courriel à :

Renseignements techniques
M. Cristian TONNELLE, BET Ingénierie
Tel : 07.77.61.16.20.
Courriel : c.tonnelle@villemios.fr

Renseignements administratifs
M. Grégory PRADAYROL – Service marchés publics
Tel : 05.57.17.10.46
Courriel : g.pradayrol@villemios.fr

Fait en seul exemplaire

À

Le

Signature et cachet du candidat,

Précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »,